



SYNTHESE AUDIT BUREAU VERITAS

Prévention des pertes de granulés plastiques industriels

Décret N° 2021-461

Site	Date audit	Organisme	Validité
Sainte-Sigolène	15/07/2025	Bureau Veritas	3 ans

Début validité	Fin validité	Conclusion	Prochain audit
15/07/2025	15/07/2028	0 non conformité	Juillet 2028

Détails	Nombre d'exigences non conformes	Nombre de points de contrôle
CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés	0	2
CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport	0	4
CRITERE 3 : Ependage accidentel	0	2
CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site	0	3
CRITERE 5 : Equipements et dispositifs	0	3
CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation	0	4
CRITERE 7 : Audit internes	0	3
Communication	0	2
Total	0	23
Conclusion	« Le décret est bien pris en compte, le site est propre et je n'ai pas vu d'épendage significatif durant la visite. Il convient cependant de rester vigilant sur les 2 zones citées précédemment [zones de régénération]. »	

